

# COMITÉ DE PARENTS

**PROCÈS-VERBAL** de la réunion virtuelle du **Comité de parents** du Centre de services scolaire Marguerite-Bourgeoys, tenue le **JEUDI 15 OCTOBRE 2020**, sur la plateforme Zoom, à 19:15, présidée par monsieur Ghislain Laporte (président sortant) et madame Jessica Talbot (présidente entrante)

---

## PRÉSENCES

|                         |                |                                    |
|-------------------------|----------------|------------------------------------|
| Académie Saint-Clément  |                | Madame Tania RAOUB                 |
| au Trésor-du-Boisé      |                | Madame Sabrina PALLOTTA            |
| Beaconsfield            | <b>Absent</b>  | Monsieur Éric MUELLER              |
| Beau-Séjour             |                | Madame Dalia RAMY                  |
| Bois-Franc-Aquarelle    |                | Monsieur David HACHÉ               |
| Cardinal-Léger          | <b>Absente</b> | Madame Ariane GUÉNETTE             |
| Catherine-Soumillard    | <b>Absent</b>  | Monsieur Patrick SÉVIGNY           |
| Cavelier-De-LaSalle     |                | Monsieur Ghislain LAPORTE          |
| Chanoine-Joseph-Théorêt |                | Madame Marie-Claude BÉLANGER       |
| Collège Saint-Louis     |                | Madame Claire NOËL                 |
| Dalbé-Viau              |                | Madame Jessica TALBOT              |
| de la Mosaique          | <b>Absente</b> | Madame Sharon GO                   |
| de la Traversée         |                | PAS DE CÉ                          |
| de l'Odyssée            |                | Monsieur Benoît LEFEBVRE           |
| de l'Orée-du-Parc       |                | Madame Raymonde GOMIS              |
| des Amis-du-Monde       |                | Madame Martine RIENDEAU            |
| des Berges-de-Lachine   |                | Madame Françoise MICHAUD           |
| des Coquelicots         |                | Madame Marie-Claude DESAULNIERS    |
| des Découvreurs         |                | Monsieur Éric CARON                |
| des Grands-Êtres        |                | Madame Anne-Hortense EBENA         |
| des Marguerite          |                | Madame Lyne CHLALA                 |
| des Saules-Rieurs       | <b>Absent</b>  | Monsieur David LEMIEUX             |
| des Sources             | <b>Absente</b> | Madame Tatiana ARIAS               |
| Dollard-des-Ormeaux     |                | Monsieur Steeve NADON              |
| Dorval-Jean-XIII        |                | Madame Nathalie FORTIN             |
| du Bois-de-Liesse       |                | Monsieur George BALOUZAKIS         |
| du Bout-de-l'Isle       |                | Monsieur Simon MARTINEAU           |
| du Grand-Chêne          |                | Madame Valérie OSTER               |
| du Grand-Héron          |                | Madame Stéphanie LAMPE             |
| du Petit-Collège        |                | Monsieur Robert HAMEL              |
| du SAS                  | <b>Absente</b> | Madame Diane BOUCHER               |
| Édouard-Laurin          |                | Monsieur Dan NGUYEN                |
| Émile-Nelligan          |                | Monsieur Steve HILLIER             |
| Enfants-du-Monde        |                | Madame Maria DAGOSTINO             |
| Enfant-Soleil           |                | NIL                                |
| Félix-Leclerc           |                | Madame Christine TELLIER           |
| Gentilly                |                | Madame Anne-Marie ROBITAILLE       |
| Guy-Drummond            |                | Monsieur Hilal ELAYOUBI            |
| Harfang-des-Neiges      |                | Monsieur Jean-Claude AURA          |
| Hébert                  |                | Madame Marie-Hélène CHARTIER       |
| Henri-Beaulieu          |                | Monsieur Imad LAGRAFEL             |
| Henri-Forest            |                | NIL                                |
| Île-des-Soeurs          |                | NIL                                |
| Jacques-Bizard          |                | Monsieur Jean-François GAGNÉ       |
| Jardin-des-Saints-Anges |                | Madame Roberte LOUISMA             |
| Jean-Grou               |                | Madame Karine LÉ                   |
| Jonathan                |                | Monsieur Carl LETENDRE             |
| Jonathan-Wilson         |                | Monsieur Jean-Philippe BLANCHETTE  |
| John-F. Kennedy         |                | Monsieur Yan OUELLETTE             |
| Joseph-Henrico          |                | Madame Marie FOREST                |
| Katimavik               |                | Madame Achlai ERNEST               |
| Lajoie                  |                | Monsieur Pierre-Olivier DESERRERES |
| Lalande                 |                | Madame Mélanie PIECHA              |

Laurendeau-Dunton  
Laurentide  
L'Eau-Vive  
Lévis-Sauvé  
Marguerite-Bourgeoys  
Martin-Bélanger  
Monseigneur-Richard  
Mont-Royal  
Murielle-Dumont  
Notre-Dame-de-la-Garde  
Notre-Dame-de-la-Paix  
Notre-Dame-de-Lourdes  
Notre-Dame-des-Rapides  
Notre-Dame-des-Sept-Douleurs  
Nouvelle école Pierrefonds  
Nouvelle-Querbes  
Paul-Gérin-Lajoie-d'Outremont  
Paul-Jarry  
Perce-Neige  
Philippe-Morin  
Pierre-Laporte  
Pierre-Rémy  
Pointe-Claire  
Rose-Virginie-Pelletier  
Saint-Clément-Est  
Saint-Clément-Ouest  
Sainte-Catherine-Labouré  
Sainte-Geneviève-Ouest  
Sainte-Geneviève-Sud  
Saint-Georges  
Saint-Gérard  
Saint-Germain-d'Outremont  
Saint-Laurent  
Saint-Louis  
Saint-Luc  
Saint-Rémi  
Terre-des-Jeunes  
Très-Saint-Sacrement  
Victor-Thérien

**Absente**  
**Absent**

**Absente**

**Absente**

**Absente**

**Absent**  
**Absente**

#### **COMITÉ CONSULTATIF DES SERVICES AUX ÉHDAA**

John-F.-Kennedy  
de l'Odysée  
Beau-Séjour  
John-F.-Kennedy

#### **AUTRES PRÉSENCES**

Madame Elizabeth Huart, substitut, école Beaconsfield  
Madame Ekaterina Ivanovskaïa, substitut, école Beau-Séjour  
Madame Julie Allaire, substitut, école Cardinal-Léger  
Madame Marie Brassard, substitut, école Dalbé-Viau  
Madame Virginie Boelen, substitut, école des Amis-du-Monde  
Madame Mélanie Bazin, substitut, école des Coquelicots  
Madame Marie-Anick Paquin, substitut, école des Sources  
Madame Cindy Rompré, substitut, école Gentilly  
Monsieur On Phu Vinh, substitut, école Sainte-Geneviève-Sud  
Monsieur Jean Lavertue, substitut, école Saint-Louis  
Madame Hanene Henrichi, substitut, école Victor-Thérien  
Madame Hala Jawlakh, substitut, école Cavalier-De-LaSalle

#### **Public**

Aucun public n'assiste à la séance.

Monsieur Guillaume LEFEBVRE  
Madame Mina KIMOUCHE  
Monsieur Presley TCHOUA  
Madame Scindya DE BARROS  
Madame Karolina ZAJDA  
NIL  
Madame Mélanie BAZIN  
Madame Tania NAIM  
Madame Catherine GRAND  
Madame Kim COLLIN  
Madame Caroline CHASSÉ  
Madame Hélène MARCHAND  
Madame Julie HURTUBISE  
NIL  
Madame Jessica GAGNON  
Monsieur Ari COHEN  
Madame Carole MEKOUJOU  
NIL  
Madame Elham ESHAGHPOUR-PAKDEHI  
Madame Florence SAY  
Madame Yvette BONVALOT  
Madame Sophie LAROSE  
Monsieur Jocelyn REID  
NIL  
Madame Caroline CHARTRAND  
Madame Tania NAIM  
Monsieur Mellel RACHEDI  
Madame Karine BABIN  
Madame Judith LALONDE-DIONNE  
Madame Marie-France CARON  
NIL  
Monsieur Serge CARON  
Madame Annik LARTIGAU  
Madame Anne-Maxime DAGENAIS  
Madame Kristelle ONG TONE  
Madame Adriana LANZA  
Madame Valérie ASSELIN  
Monsieur Daniel BÉLIVEAU  
Madame Isabeau MORRISSETTE

Monsieur Yan OUELLETTE  
Madame Katherie ROCHETTE  
Madame Nathalie VASSILAROS  
Monsieur Gnahoua ZOABLI

## **Autres présences**

Assistent également à la réunion, Maître Marie-France Dion, secrétaire générale adjointe du CSSMB, madame Danielle Roberge, directrice générale adjointe (RÉTAC Est-Verdun) et monsieur Rudi Maghuin à titre de secrétaire au procès-verbal au Centre de services scolaire Marguerite-Bourgeoys.

## **Après vérification du quorum, la séance est ouverte à 19 heures 25.**

Monsieur Ghislain Laporte, président sortant du CP, se présente et remercie les membres pour leur présence.

Maître Marie-France Dion, secrétaire générale adjointe du CSSMB, se présente, souhaite la bienvenue aux membres de l'assemblée et leur fait part de son plaisir de se retrouver parmi eux.

### **1. MOT DE BIENVENUE**

Monsieur le président félicite les membres de l'assemblée pour leur élection lors des assemblées générales.

### **2. PAROLE DU PUBLIC**

Aucun public n'assiste à la séance.

### **3. VISITE DE LA DIRECTION OU DE LA DIRECTION GÉNÉRALE DU CSSMB (CORONAVIRUS/ÉCOLE EVA)**

D'entrée de jeu, madame Danielle Roberge, directrice générale adjointe (RÉTAC Verdun-Est), se présente et souhaite une belle rentrée scolaire aux membres du CP dans un contexte assez particulier causé par la pandémie. Elle se rappelle avoir annoncé la fermeture du CSS aux membres du CP lors de leur dernière rencontre en présentiel.

Madame la directrice générale adjointe mentionne deux mots qu'elle aimerait retenir de cette rentrée scolaire : bienveillance et indulgence. Bienveillance avec les autres et indulgence envers soi-même. Les choses se font autrement en raison de nouvelles mesures mises en place en raison de la pandémie. Elle soutient qu'il est nécessaire de comprendre que nous sommes dans un environnement où plusieurs sont en formation et qu'il faut faire preuve de patience.

En ce qui a trait au coronavirus, madame Roberge mentionne que les parents ont été interpellés dans leurs établissements par rapport aux nouvelles mesures qui évoluent avec les directives du gouvernement et du secteur de la santé. Tous ces éléments viennent impacter les façons de faire. L'entrée scolaire ne s'est pas faite de la même façon. À l'intérieur des écoles, il y a des mesures qui ont été mises en place pour offrir un endroit des plus sécuritaires. Madame la directrice générale adjointe ajoute qu'il s'agit d'une grande préoccupation des directions d'établissement.

Madame Roberge relate avoir reçu plusieurs questions relatives aux symptômes liés au coronavirus car plusieurs ont vécu des retraits de classes dans les écoles. Elle souligne que plusieurs secteurs n'ont déploré que très peu de cas et que cela se passe sensiblement bien. Elle relate que la contamination provient de l'extérieur dans la totalité des enquêtes auxquelles elle a participé. Elle ajoute qu'on peut en déduire, pour l'instant, que nos milieux sont sécuritaires et qu'ils ne permettent pas la contamination communautaire.

Madame la directrice générale adjointe poursuit en indiquant que l'identité des personnes ayant contracté le coronavirus doit rester confidentielle. Lorsqu'une lettre est envoyée pour signaler un cas positif au coronavirus, on identifie qu'une personne dans l'école a été

atteinte sans préciser s'il s'agit d'un membre du personnel ou d'un élève. Du moment où on sait qu'un enfant a été en proximité avec un cas, la Santé publique effectue une enquête avec la direction de l'école et avec madame Roberge pour déterminer les risques. Si les risques sont jugés faibles, cela signifie que l'enfant a été éloigné de la personne contaminée. On prévient néanmoins qu'une personne a été infectée dans l'environnement scolaire. Madame la directrice générale adjointe poursuit en mentionnant qu'on parle d'un risque modéré lorsqu'une personne a eu un contact rapproché avec quelqu'un d'infecté. Dans ce cas, on informe les parents qu'ils doivent surveiller les symptômes de leur enfant et on les invite à lui faire suivre un test de dépistage. Madame Roberge indique que l'étape suivante consiste en une éclosion non contrôlée forçant la fermeture de l'école. Elle ajoute que cela signifie alors qu'on peut penser qu'il y a eu contagion communautaire à l'intérieur de l'établissement et qu'il est préférable de fermer l'école pour la santé de tous. Madame la directrice générale adjointe précise que nous n'avons eu aucune école fermée jusqu'à présent au CSSMB.

Madame la directrice générale évoque l'école ÉVA. Elle explique qu'il s'agit d'une école virtuelle pour les enfants ayant des problématiques signifiées par un médecin. On parle de maladies faisant en sorte qu'il y aurait des dangers pour la santé de l'élève en classe régulière ou d'élèves habitant avec un parent présentant également cette problématique. Madame Roberge soutient qu'il ne s'agit pas d'une école temporaire virtuelle. Elle mentionne qu'un enseignant vient enseigner à des élèves toute l'année sauf que cela ne se fait pas en présentiel. Il n'y a pas, dans ces classes, d'élèves qui viennent quelques semaines et qui repartent. Il s'agit d'une classe structurée qui va au même rythme que celles de l'ensemble des établissements. Un enfant retiré quelques jours de sa classe ne peut pas aller dans l'école ÉVA car il s'agit d'une classe à part entière. Quand l'enfant est retiré pour 14 jours, l'école d'appartenance lui offre une continuité au niveau de l'enseignement. Majoritairement, nos enseignants ne sont pas impactés par le coronavirus. Ils ont porté le masque de procédure et ont suivi toutes les procédures en place. Quand la classe quitte, souvent, l'enseignant est capable de pouvoir offrir sa prestation de travail aux enfants.

À la demande d'un délégué, madame la directrice générale rappelle les quatre niveaux d'alerte associés au coronavirus, à savoir : niveau de risque faible, niveau de risque modéré, éclosion contrôlée (on voit qu'il y a plusieurs cas dans l'école mais on n'est pas capable de les rapprocher pour dire qu'il s'agit d'une éclosion due à une contamination communautaire), éclosion non contrôlée qui force la fermeture de l'école.

Une déléguée demande quand les enfants recevront le matériel didactique comme les cahiers. Monsieur le président mentionne qu'on travaille sans manuels pour l'instant. Madame Roberge indique que tout se passe probablement électroniquement. Elle mentionne ne pas tout savoir des classes au niveau de leur fonctionnement et invite la déléguée à communiquer avec la directrice de l'école ÉVA qui va pouvoir donner tous les renseignements.

Un délégué soutient qu'il semble y avoir une directive du CSSMB de ne pas permettre le transport des livres de l'école à la maison et demande si c'est bien le cas. Madame Roberge soutient qu'une directive a été donnée aux directions d'essayer de ne pas transporter le matériel d'un endroit à un autre mais il ne s'agit pas d'une interdiction. Elle ajoute qu'il faut faire autrement. On essaye d'éviter toutes les manipulations mais, dans les cas particuliers, c'est possible. Cependant, tout est paramétré par l'enseignant.

Il est demandé à madame Roberge si l'école ÉVA est instaurée pour plusieurs années. Madame la directrice générale adjointe répond qu'on s'est donné un an lié au contexte actuel. Elle ajoute que le CSSMB va se moduler en partie sur le contexte qui sera d'actualité l'an prochain.

Un délégué mentionne que des enfants ont déjà été se faire tester deux fois depuis la rentrée scolaire et qu'ils ont déjà manqué deux semaines d'école car les résultats prennent six jours avant d'être reçus. Il déclare qu'un service est offert lorsque l'école demande à un enfant de se retirer parce qu'il a été en contact avec un cas détecté mais qu'aucun

service n'est offert pour les enfants qui prennent la décision de se retirer de leur propre chef pour se faire tester. Il demande s'il s'agit d'une directive du CSSMB ou d'une décision de l'école et s'il y aurait moyen de revoir cela. Madame la directrice générale adjointe soutient que tous les enfants qui ont le nez qui coule ne vont pas passer un test pour la Covid-19. Elle ajoute que dans le contexte présent, on est obligé de procéder à un resserrement pour la protection de tous les enfants et pour s'assurer que les enfants qui viennent à l'école sont en santé. Madame Roberge évoque la période des allergies de la rentrée scolaire. Elle mentionne qu'on n'a pas retourné tous les enfants qui éternuaient car on a été capables de savoir, avec l'aide du parent, qu'il s'agissait de la période d'allergie de l'enfant. Elle soutient qu'on demande aux parents inquiets de répondre à un test ayant été mis en ligne par le gouvernement. Celui-ci, en deux ou trois questions, permet de paramétrer et de savoir s'il est bon ou non d'envoyer son enfant à l'école. On demande aux parents de garder l'enfant 24 heures si l'enfant éprouve des symptômes. Advenant que les symptômes perdurent, on demande alors au parent de garder l'enfant à la maison 48 heures. Au-delà de ces 48 heures, on invite le parent de façon automatique à faire passer un test à l'enfant. Madame la directrice adjointe soutient qu'il y a des endroits de dépistage dans chacune des régions associées aux écoles. Elle mentionne que cela va habituellement assez rondement et que les résultats des tests sont en moyenne communiqués aux écoles dans les deux jours. Madame Roberge soutient qu'on est à géométrie variable dépendamment du territoire où on se trouve. À partir du moment où l'élève est retiré, il y a toujours possibilité que l'enseignant puisse continuer à donner ses devoirs à l'enfant dans la même perspective que celle de l'année dernière où l'enfant avait une grippe et restait à la maison plusieurs jours. Elle ajoute qu'il est certain qu'on n'est pas dans un enseignement complet. Il peut y avoir un suivi pédagogique mais autre qu'un enseignement directif.

Le délégué soutient que présentement plusieurs enfants ne sont pas malades mais sont en attente d'un résultat. Il ajoute que les taux d'absentéisme sont beaucoup plus élevés que ceux constatés par les années passées. Il évalue de 7 à 8 fois supérieurs les taux d'absentéisme de cette année. Madame la directrice générale adjointe répond que c'est à géométrie variable. Elle soutient avoir des écoles dans son secteur où le taux d'absentéisme est sensiblement le même que celui de l'an passé. Elle ajoute savoir que ce n'est pas la même chose partout et savoir également qu'il y a eu une petite vague durant laquelle des parents ont gardé les enfants à la maison quelques journées ce qui a impacté le système. Madame Roberge dit savoir qu'on n'est pas dans une situation évidente où on cherche des solutions. Aujourd'hui, jusqu'à présent, c'est le service qu'on offre mais cela ne veut pas dire qu'on ne va pas pouvoir s'améliorer parce que c'est ce qu'on cherche constamment. Madame la directrice générale adjointe souligne que le CSSMB est en manque de personnel. Elle ajoute qu'avoir des extras permettrait d'être davantage créatifs. On essaye de faire attention au personnel car, eux aussi, lorsqu'ils sont retirés d'une classe, cela prend toute une gymnastique pour les remplacer.

Il est demandé pourquoi le numéro de classe n'est pas nommé dans les cas de classes fermées à cause d'un ou plusieurs cas. Madame la directrice générale adjointe mentionne que la lettre que les gens reçoivent vient de la Santé publique. La question a été posée à la Santé publique qui a répondu que la lettre ne contient pas le numéro de classe car lorsqu'une enquête est menée au sujet d'un élève d'un groupe, ses amis, n'étant plus dans le même foyer, doivent également être soumis à une vérification. Madame Roberge soutient qu'il peut aussi y avoir des adultes. Elle ajoute que la raison invoquée est de faciliter la procédure et de s'assurer que l'ensemble des gens concernés est inclus quand un cas est détecté. Madame la directrice générale adjointe déclare que la direction d'établissement doit indiquer l'ensemble des noms des élèves de la classe ainsi que les noms des amis qui sont à risque modéré. Elle précise que les parents sont appelés à chaque fois et qu'ils ne sont pas contactés que par l'intermédiaire d'une lettre.

Un délégué mentionne que les enfants de son établissement doivent ramener tout le matériel tous les jours. Il demande si ce sont les directions d'établissement qui décident ou s'il s'agit d'une directive du CSSMB. Madame la directrice générale adjointe rappelle qu'il ne s'agit pas d'un règlement mais d'une orientation communiquée aux écoles de dire

qu'il faut essayer d'alléger le matériel d'une passation à la maison et à l'école. On essaye de ne pas avoir de matériel qui se promène mais ça ne veut pas dire qu'il ne peut pas y avoir des cas où on le fait. Elle ajoute qu'il faudrait voir avec la direction d'établissement car il peut y avoir une situation particulière qu'elle ne connaît pas.

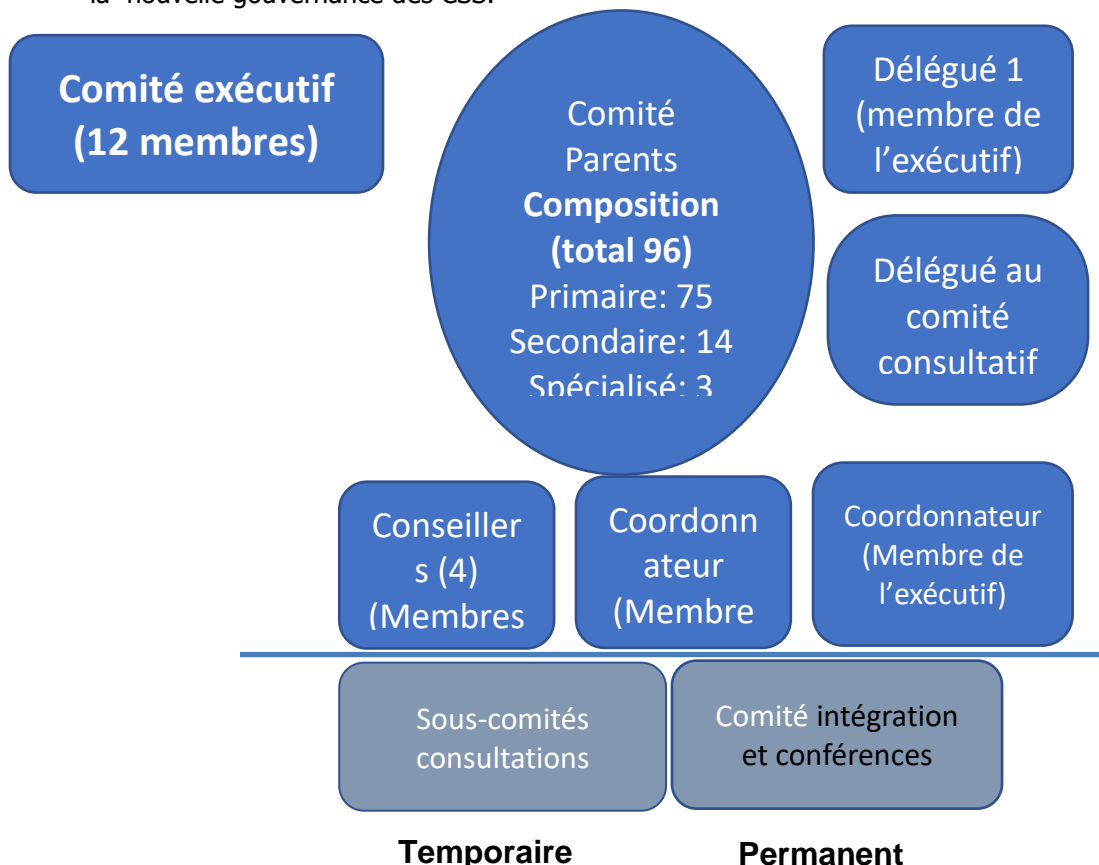
Il est demandé à madame la directrice générale adjointe si des sondages seront menés au sujet du port du masque durant les examens d'évaluation et si on mesure l'impact de cette mesure. Madame Roberge dit qu'elle ne pourrait pas répondre à cette question de façon spécifique. Elle invite à se diriger devant la direction de l'établissement afin de lui adresser un éventuel niveau d'anxiété de l'enfant et afin de pouvoir vérifier ce qui en est pour pouvoir lui donner du support car il y a des professionnels à l'école.

Il est demandé à madame la directrice générale adjointe si une classe est automatiquement fermée lorsqu'un cas de Covid-19 est confirmé. Il est également demandé si la fermeture est d'une durée de dix ou de quatorze jours. Madame Roberge répond que ce n'est pas aussi systématique. Il y a une pré-enquête faite avec la Santé publique. On regarde à quel moment l'élève est venu à l'école et s'il était contagieux. Puis, on remonte dans le temps, 48 heures, pour pouvoir voir ses contacts. Après, un médecin de la Santé publique vient émettre un constat à savoir s'il faut retirer les élèves. C'est la Santé publique qui donne la date de retour à l'école. À ce moment-là, le Centre de services scolaire vient soutenir les écoles à désinfecter, envoyer des lettres aux parents, etc.

Monsieur le président remercie madame la directrice générale adjointe pour sa visite et pour ses précisions.

#### 4. PRÉSENTATION DU COMITÉ DE PARENTS

Monsieur le président procède à la présentation de la composition du Comité de parents ainsi que sa mission. Toutes les fonctions du CP se trouvent à l'article 192 de la LIP. Sur le site de la FCPQ ([www.fcpq.qc.ca](http://www.fcpq.qc.ca)), il est possible de consulter un document traitant de la nouvelle gouvernance des CSS.



## 5. PRÉSENTATION DES 5 PARENTS MEMBRES DU CA DU CSSMB

Monsieur le président procède à la présentation des membres parents désignés pour siéger sur le nouveau CA du CSSMB. Il s'agit de mesdames Marie-France Caron (district Nord-Ouest) et Dalia Ramy (district Nord-Est) ainsi que de messieurs Yan Ouellette (district Sud-Ouest), Ghislain Laporte (district Sud-Est) et Jean-Philippe Blanchette (district Est). Il félicite les parents ayant été élus.

Monsieur Laporte mentionne qu'un lien unissait auparavant les commissaires représentants du Comité de parents avec le Comité de parents. Ils représentaient le CP et amenaient les décisions du comité au Conseil des commissaires. Les commissaires représentants du Comité de parents se positionnaient en grande partie en suivant l'opinion des membres du CP. Ce fil n'existe plus selon la volonté du gouvernement. Les membres du CA sont membres du CP mais ne lui sont pas redevables. Monsieur le président soutient qu'il faudra que le CX trouve une façon de garder un contact avec le CA pour voir ce qui se passe car les membres parents du CA ne dresseront pas de rapport contrairement à ce que faisaient les commissaires représentants du CP.

Monsieur le président précise que le CA est constitué de 5 membres parents, de 5 membres du personnel et de 5 membres de la communauté. Il mentionne que la première séance du CA se tiendra le 20 octobre prochain.

## 6. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

**(CP/20-10/01)**

**IL EST PROPOSÉ par monsieur Éric Caron et RÉSOLU à l'unanimité**, par les membres du Comité de parents, d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

**(Proposé par monsieur Éric Caron - Proposition adoptée à l'unanimité)**

### **ORDRE DU JOUR**

OUVERTURE DE LA RÉUNION – VÉRIFICATION DU QUORUM

1. **MOT DE BIENVENUE**
2. **PAROLE DU PUBLIC**
3. **VISITE DE LA DIRECTION OU DE LA DIRECTION GÉNÉRALE DU CSSMB (CORONAVIRUS/ÉCOLE EVA)**
4. **PRÉSENTATION DU CP (M. Ghislain Laporte)**
5. **PRÉSENTATION DES 5 PARENTS MEMBRES DU CA DU CSSMB**
6. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
7. **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU CP DU 11 JUIN 2020**
  - 7.1 Dépôt du procès-verbal de la séance du CX du 1<sup>er</sup> juin 2020
8. **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CP DU 21 SEPTEMBRE 2020**
9. **ADOPTION DU RAPPORT ANNUEL 2019-2020 ET MOT DE LA PRÉSIDENTE SORTANTE**
10. **ÉLECTIONS**
  - 10.1. Désignation d'une présidence et d'un secrétaire d'élection
    - 10.1.1. Présentation des procédures d'élection
  - 10.2. Élection des membres du comité exécutif du CP 2020-2021
    - 10.2.1. Présidence
    - 10.2.2. Vice-présidence
    - 10.2.3. Secrétaire
    - 10.2.4. Trésorier
    - 10.2.5. Coordonnateurs des comités permanents
      - 10.2.5.1. Coordonnateur du comité intégration et conférences
      - 10.2.5.2. Coordonnateur du comité innovation et communication

- 10.2.6. Délégué 1 à la FCPQ
- 10.2.7. Délégué au Comité consultatif de transport du CSS
- 10.2.8. Conseiller EHDA
- 10.2.9. Conseillers pour les sous-comités en charge des consultations (3)
- 10.3. Fédération des comités de parents du Québec (FCPQ)
  - 10.3.1. Élection du délégué 2 à la FCPQ
  - 10.3.2. Élection des substituts pour la FCPQ
- 11. MOT DE LA PRÉSIDENTE ÉLUE**
- 12. RÈGLES DE RÉGIE INTERNE**
- 13. ADOPTION DU PROJET DE CALENDRIER DES SÉANCES DU CP 2020-2021**
- 14. CONSULTATIONS**
  - 14.1. Critères d'inscription de l'école alternative Jonathan pour l'année scolaire 2021-2022 (retour : 30 octobre 2020)
  - 14.2. Critères d'inscription de l'école Guy-Drummond pour l'année scolaire 2021-2022 (retour 30 octobre 2020)
  - 14.3. Critères d'inscription de l'école Nouvelle-Querbes pour l'année scolaire 2021-2022 (retour : 30 octobre 2020)
  - 14.4. Plan triennal de répartition et de destination des immeubles (PTRDI) 2021-2024 et liste des écoles et des centres (retour : 30 octobre 2020)
- 15. MOTS DES COORDONNATEURS**
  - 15.1. Comité Intégration et Conférences
  - 15.2. Comité Innovation et Communication
- 16. ADOPTION DU RAPPORT FINANCIER 2019-2020 DU CP**
- 17. TRÉSORERIE**
  - 17.1. Politique et cadre de gestion budgétaire du Comité de parents
  - 17.2. Allocation pour frais de déplacement (projet de résolution)
  - 17.3. Signature des effets bancaires (projet de résolution)
- 18. LEVÉE DE LA SÉANCE ET DATE ET LIEU DE LA PROCHAINE SÉANCE (selon le point 13)**

## **7. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU CP DU 11 JUIN 2020**

**(CP/20-10/02)**

**IL EST PROPOSÉ** par madame Katherie Rochette et **RÉSOLU à l'unanimité** par les membres du Comité de parents que le procès-verbal de la séance du CP du 11 juin 2020 soit adopté, tel que présenté.

(Proposé par madame Katherie Rochette – Proposition adoptée à l'unanimité)

### **7.1. DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CX DU 1<sup>ER</sup> JUIN 2020**

Monsieur Laporte procède au dépôt du procès-verbal de la séance du comité exécutif du Comité de parents du 1er juin 2020.

## **8. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CP DU 21 SEPTEMBRE 2020**

**(CP/20-10/03)**

**IL EST PROPOSÉ** par madame Nathalie Fortin et **RÉSOLU à l'unanimité** par les membres du Comité de parents que le procès-verbal de la séance extraordinaire du CP du 21 septembre 2020 soit adopté, tel que présenté.

(Proposé par madame Nathalie Fortin – Proposition adoptée à l'unanimité)



## 9. ADOPTION DU RAPPORT ANNUEL 2019-2020 ET MOT DE LA PRÉSIDENTE SORTANTE

**(CP/20-10/04)**

**ATTENDU QUE** les membres du Comité de parents ont pris connaissance du Rapport annuel 2019-2020 du CP;

**IL EST PROPOSÉ par madame Raymonde Gomis et RÉSOLU** à l'unanimité par les membres du Comité de parents, d'adopter le rapport annuel 2019-2020 tel que présenté.

**(Proposé par madame Raymonde Gomis - Proposition adoptée à l'unanimité)**

## 10. ÉLECTIONS

### 10.1. DÉSIGNATION D'UN PRÉSIDENT ET D'UN SECRÉTAIRE D'ÉLECTION

**(CP/20-10/05)**

Maître **Marie-France Dion** et monsieur Rudi Maghuin sont respectivement désignés présidente et secrétaire de scrutin.

**(Proposé par monsieur Ghislain Laporte - Proposition adoptée à l'unanimité)**

#### 10.1.1. Présentation des procédures d'élection

Maître Dion informe les membres de son mandat au sein du CSSMB. Il est unanimement décidé que le vote soit secret et que le nombre de votes pour chacun des candidats, s'il y a élection, ne soient pas divulgués. Seul le résultat obtenu par sondage virtuel sera présenté et tous les résultats seront supprimés une fois dévoilés. Maître Dion indique que les substituts ne peuvent voter s'ils ne sont pas remplaçants d'un délégué afin de conserver une continuité. Elle explique la procédure d'élection ainsi que les rôles et fonctions des membres de l'exécutif.

### 10.2. ÉLECTION DES MEMBRES DU COMITÉ EXÉCUTIF DU CP 2020-2021

#### 10.2.1. Présidence

Madame Jessica Talbot se propose.

**(CP/20-10/06)**

**Madame JESSICA TALBOT** étant la seule candidate en lice, elle est déclarée élue **par acclamation** au poste de **PRÉSIDENTE** du CP 2020-2021.

#### 10.2.2. Vice-présidence

Madame Tania Naim propose madame Anne-Marie Robitaille qui accepte sa mise en candidature.

**(CP/20-10/07)**

**Madame ANNE-MARIE ROBITAILLE** étant la seule candidate en lice, et ayant accepté sa mise en candidature, elle est déclarée élue **par acclamation** au poste de **VICE-PRÉSIDENTE** du CP 2020-2021.

### 10.2.3. Secrétaire

Madame Tania Naim se propose.

**(CP/20-10/08)**

**Madame TANIA NAIM** étant la seule candidate en lice, elle est déclarée élue **par acclamation** au poste de **SECRETÉAIRE DE L'EXÉCUTIF** du CP 2020-2021.

### 10.2.4. Trésorier

Madame Carole Mekoudjou se propose.

**(CP/20-10/09)**

**Madame CAROLE MEKOUDJOU** étant la seule candidate en lice, elle est déclarée élue **par acclamation** au poste de **TRÉSORIÈRE** du CP 2020-2021.

### 10.2.5. Coordonnateurs des comités permanents

#### 10.2.5.1. Coordonnateur du comité intégration et conférences

Mesdames Claire Noël et Katherie Rochette se proposent. Un vote secret est nécessaire. À tour de rôle, les candidates se présentent et exposent leurs motivations. Suite à la tenue du vote secret, madame Claire Noël est élue à la majorité.

**(CP/20-10/10)**

Suite à la tenue d'un vote secret, et ayant obtenu le plus de votes, **Madame CLAIRE NOËL** est déclarée élue **à la majorité** au poste de **COORDONNATRICE DU COMITÉ INTÉGRATION ET CONFÉRENCES** du CP 2020-2021.

#### 10.2.5.2. Coordonnateur du comité innovation et communication

Mesdames Judith Lalonde-Dionne et Scindya de Barros se proposent. Un vote secret est nécessaire. À tour de rôle, les candidates se présentent et exposent leurs motivations. Suite à la tenue du vote secret, madame Judith Lalonde-Dionne est élue à la majorité.

**(CP/20-10/11)**

Suite à la tenue d'un vote secret, et ayant obtenu le plus de votes, **Madame JUDITH LALONDE-DIONNE** est déclarée élue **à la majorité** au poste de **COORDONNATRICE DU COMITÉ INNOVATION ET COMMUNICATION** du CP 2020-2021.

### 10.2.6. Délégué 1 à la FCPQ

Il est mentionné que le délégué 2 à la FCPQ jouira du droit de vote advenant qu'il remplace le délégué 1 en cas d'absence de ce dernier. Il ajoute que la FCPQ prend en charge les frais d'hébergement et de transport. Maître Dion précise que seul le délégué 1 à la FCPQ est membre de l'exécutif du CP.

Monsieur Pierre-Olivier DeSerres se propose.

**(CP/20-10/12)**

**Monsieur PIERRE-OLIVIER DESERRES** étant le seul candidat en lice, il est déclaré élu **par acclamation** au poste de **PREMIER DÉLÉGUÉ À LA FÉDÉRATION DES COMITÉS DE PARENTS DU QUÉBEC (FCPQ)** pour l'année scolaire 2020-2021.

### 10.2.7. Délégué au Comité consultatif de transport du CSS

Maître Dion explique que le comité consultatif de transport est un comité prévu dans la Loi sur l'instruction publique (LIP). Le centre de services scolaire a l'obligation de mettre sur pied un comité de transport qui va travailler sur toutes les problématiques liées au transport des élèves. Celui-ci se réunit quatre fois par année. Il fait des recommandations au Conseil d'administration.

Madame Caroline Chartrand se propose.

**(CP/20-10/13)**

**Madame CAROLINE CHARTRAND** étant la seule candidate en lice, elle est déclarée élue **par acclamation** au poste de **REPRÉSENTANTE DU COMITÉ DE PARENTS AU COMITÉ CONSULTATIF DE TRANSPORT** 2020-2021.

### 10.2.8. Conseiller ÉHDAA

Maître Dion indique qu'il est demandé au conseiller ÉHDAA d'être parent d'un enfant ÉHDAA mais pas de nécessairement siéger au CCSÉHDAA. Il est mentionné que le rôle du conseiller ÉHDAA est de défendre les élèves HDAA.

Madame Raymonde Gomis et monsieur Gnahoua Zoabli se proposent. Un vote secret est nécessaire. À tour de rôle, les candidats se présentent et exposent leurs motivations. Suite à la tenue du vote secret, madame Raymonde Gomis est élue à la majorité.

**(CP/20-10/14)**

Suite à la tenue d'un vote secret, et ayant obtenu le plus de votes, **madame RAYMONDE GOMIS** est élue **à la majorité** au poste de **CONSEILLÈRE ÉHDAA** du CP 2020-2021.

### 10.2.9. Conseillers pour les sous-comités en charge des consultations (3)

Madame Tania Naim propose madame Martine Riendeau. Madame Katherie Rochette se propose. Monsieur Éric Caron se propose.

**(CP/20-10/15)**

**Mesdames MARTINE RIENDEAU et KATHERIE ROCHETTE** ainsi que **monsieur ÉRIC CARON** étant les seuls candidats en lice, et ayant acceptés leur mise en candidature, ils sont déclarés élus **par acclamation** au poste de **CONSEILLERS DES SOUS-COMITÉS EN CHARGE DES CONSULTATIONS** du CP 2020-2021.

### **10.3 FÉDÉRATION DES COMITÉS DE PARENTS DU QUÉBEC (FCPQ)**

Maître Dion explique le rôle et la mission de la FCPQ et souligne qu'elle a comme mandat d'effectuer des représentations auprès du gouvernement en défendant les intérêts et les positions des parents. Il est mentionné que les préoccupations des parents sont discutées à l'occasion de quatre conseils généraux. Il est précisé que le premier délégué à la FCPQ possède un droit de vote. Le second délégué jouit d'un droit de vote lorsque le premier délégué est absent.

#### **10.3.1. Élection du délégué 2 à la FCPQ**

Il est mentionné que le délégué 2 à la FCPQ jouira du droit de vote advenant qu'il remplace le délégué 1 en cas d'absence de ce dernier. Il ajoute que la FCPQ prend en charge les frais d'hébergement et de transport.

Madame Valérie Asselin propose monsieur Ghanoua Zoabli.

**(CP/20-10/16)**

**Monsieur GHNAOUA ZOABLI** étant le seul candidat en lice, il est déclaré élu **par acclamation** au poste de **DEUXIÈME DÉLÉGUÉ À LA FÉDÉRATION DES COMITÉS DE PARENTS DU QUÉBEC (FCPQ)** pour l'année scolaire 2020-2021.

#### **10.3.2 Élection des substituts pour la FCPQ**

Madame Judith Lalonde-Dionne et monsieur Steve Hillier se proposent.

**(CP/20-10/17)**

**Madame JUDITH LALONDE-DIONNE et Monsieur STEVE HILLIER** étant les seuls candidats en lice, ils sont déclarés élus **par acclamation** au poste de **SUBSTITUT À LA FÉDÉRATION DES COMITÉS DE PARENTS DU QUÉBEC (FCPQ)** pour l'année scolaire 2020-2021.

|   |
|---|
| Une courte pause a été accordée aux membres du comité à 21 heures 15 – Retour de la pause à 21 heures 22. |
|---|

## **11. MOT DE LA PRÉSIDENTE ÉLUE**

Madame la présidente félicite les membres ayant été élus. Elle remercie l'assemblée pour la confiance lui étant témoignée.

## 12. RÈGLES DE RÉGIE INTERNE

Un délégué souligne que les règles de régie interne ont été modifiées en juin dernier. Il ajoute que des modifications devront être à être apportées au niveau de la page 4 car les fonctions générales sont à refaire suite aux modifications apportées à la loi. Il suggère que le Comité Innovation et Communication se penche sur le côté virtuel ou présentiel des séances du Comité de parents. Il est mentionné que ce document est toujours valide jusqu'à ce qu'il soit modifié et que des changements pourront y être apportés au courant de l'année scolaire.

Il est suggéré d'ajouter l'école ÉVA dans la liste des acronymes figurant à la page 3 du document.

Il est mentionné que l'école ÉVA n'est pas une école en tant que telle mais plutôt un service.

Le point 7.3.3., en page 12 est évoqué. Un délégué mentionne qu'il avait été signalé qu'un parent pouvait se présenter dans n'importe quel district en vue d'un poste sur le CA du CSSMB. Il est précisé que c'est le cas uniquement si aucun parent d'un district ne s'est présenté pour celui-ci. Un délégué souligne que c'est mentionné plus loin dans le document et qu'une annexe est attachée au document. Il ajoute que c'est surtout au niveau de l'annexe que des modifications pourront être apportées à ce sujet.

### **(CP/20-10/18)**

**ATTENDU QUE** le Comité de parents a ses règles de régie interne;

**IL EST PROPOSÉ par Monsieur Steeve Nadon et RÉSOLU à l'unanimité** par les membres du Comité de parents d'adopter les règles de régie interne du CP 2020-2021, telles que présentées.

**(Proposé par monsieur Steeve Nadon – Proposition adoptée à l'unanimité)**

## 13. ADOPTION DU PROJET DE CALENDRIER DES SÉANCES DU CP 2020-2021

Il est mentionné que le CP tient habituellement ses séances le quatrième jeudi de chaque mois.

### **(CP/20-10/19)**

**ATTENDU QUE** le Comité de parents du CSSMB tient une rencontre mensuelle à 19 heures 15;

**ATTENDU QUE** le CSSMB met la salle du Conseil des commissaires à la disposition des membres, au 1100 boul. de la Côte-Vertu à Saint-Laurent et que la plateforme Zoom est également mise à contribution pour la tenue des séances du Comité de parents;

**IL EST PROPOSÉ par madame Martine Riendeau et RÉSOLU à l'unanimité** par les membres du Comité de parents, d'adopter le calendrier des rencontres mensuelles suivant pour l'année scolaire 2020-2021:

Jeudi, 15 octobre 2020 (3<sup>ème</sup> jeudi)  
Jeudi, 12 novembre 2020 (2<sup>ème</sup> jeudi)  
Jeudi 10 décembre 2020 (2<sup>ème</sup> jeudi)  
Jeudi, 28 janvier 2021  
Jeudi, 18 février 2021 (3<sup>ème</sup> jeudi)  
Jeudi, 25 mars 2021

Jeudi, 29 avril 2021

Jeudi 20 mai 2021 (3<sup>ème</sup> jeudi)

Jeudi, 10 juin 2021 (2<sup>ème</sup> jeudi)

(Proposé par madame Martine Riendeau – Proposition adoptée à l’unanimité)

## 14. CONSULTATIONS

### 14.1. CRITÈRES D’INSCRIPTION DE L’ÉCOLE ALTERNATIVE JONATHAN POUR L’ANNÉE SCOLAIRE 2021-2022 (RETOUR : 30 OCTOBRE 2020)

Les membres du Comité de parents se penchent sur la consultation leur ayant été soumise.

**(CP/20-10/20)**

**ATTENDU QUE** par sa résolution #DGCC19/20-06-059 adoptée lors de la séance décisionnelle du directeur général du 8 juin 2020, il a été adopté par monsieur Dominic Bertrand de procéder par consultation auprès du Comité de parents, du Syndicat de l’enseignement de l’Ouest de Montréal et du Comité consultatif de gestion;

**ATTENDU QUE** la période de consultation est fixée du 9 juin 2020 au 30 octobre 2020;

**ATTENDU QUE** le Comité de parents est répondant à ladite demande de consultation;

**ATTENDU QUE** les membres du Comité de parents ont pu prendre connaissance du document soumis et apporter leurs commentaires et recommandations;

**IL EST PROPOSÉ par monsieur Carl Letendre et RÉSOLU à l’unanimité** par les membres du Comité de parents d’adopter les critères d’inscription de l’école alternative Jonathan pour l’année scolaire 2021-2022, soumis par le Service de l’organisation scolaire, avec la recommandation suivante :

- **QU’IL** soit noté que le Comité de parents est en accord avec ce qui est proposé dans cette consultation mais qu’il propose que l’école trouve des adaptations dues au contexte de la pandémie afin de permettre aux parents de participer au projet éducatif et pour qu’ils puissent faire des rencontres et des observations;
- **QUE** la mention de l’école Jonathan soit remplacée dans tout le document par la mention de l’école alternative Jonathan afin d’éviter toute confusion potentielle avec l’école Jonathan-Wilson;
- **QUE** soit modifiée la mention « les parents (ou s’il y a lieu, le ou les parents ayant la garde de l’enfant) » de la section 1 par « les parents ou les titulaires de l’autorité parentale » afin de respecter le terme légal;
- **QUE** le verbe « assister », signifiant aider, soit remplacé par le verbe « participer » aux points a) b) et c) de la section 1;
- **QUE** soit modifiée la mention « compléter le formulaire », un anglicisme, au point d) de la section 1 par la mention « remplir le formulaire).

**(Proposé par monsieur Carl Letendre – Proposition adoptée à l’unanimité)**

#### **14.2. CRITÈRES D'INSCRIPTION DE L'ÉCOLE GUY-DRUMMOND POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2021-2022 (RETOUR 30 OCTOBRE 2020)**

Les membres du Comité de parents se penchent sur la consultation leur ayant été soumise.

**(CP/20-10/21)**

**ATTENDU QUE** par sa résolution #DGCC19/20-06-058 adoptée lors de la séance décisionnelle du directeur général du 8 juin 2020, il a été adopté par monsieur Dominic Bertrand de procéder par consultation auprès du Comité de parents, du Syndicat de l'enseignement de l'Ouest de Montréal et du Comité consultatif de gestion;

**ATTENDU QUE** la période de consultation est fixée du 9 juin 2020 au 30 octobre 2020;

**ATTENDU QUE** le Comité de parents est répondant à ladite demande de consultation;

**ATTENDU QUE** les membres du Comité de parents ont pu prendre connaissance du document soumis et apporter leurs commentaires et recommandations;

**IL EST PROPOSÉ par monsieur Hilal Elayoubi et RÉSOLU à l'unanimité** par les membres du Comité de parents d'adopter les critères d'inscription de l'école Jonathan pour l'année scolaire 2021-2022, soumis par le Service de l'organisation scolaire, avec la recommandation suivante :

- **QU'IL** soit noté que le Comité de parents aimerait recevoir toutes les statistiques nécessaires pour tous les niveaux afin de mieux comparer.

**(Proposé par monsieur Hilal Elayoubi – Proposition adoptée à l'unanimité)**

#### **14.3. CRITÈRES D'INSCRIPTION DE L'ÉCOLE NOUVELLE-QUERBES POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2021-2022 (RETOUR : 30 OCTOBRE 2020)**

Les membres du Comité de parents se penchent sur la consultation leur ayant été soumise.

**(CP/20-10/22)**

**ATTENDU QUE** par sa résolution #DGCC19/20-06-060 adoptée lors de la séance décisionnelle du directeur général du 8 juin 2020, il a été adopté par monsieur Dominic Bertrand de procéder par consultation auprès du Comité de parents, du Syndicat de l'enseignement de l'Ouest de Montréal et du Comité consultatif de gestion;

**ATTENDU QUE** la période de consultation est fixée du 9 juin 2020 au 30 octobre 2020;

**ATTENDU QUE** le Comité de parents est répondant à ladite demande de consultation;

**ATTENDU QUE** les membres du Comité de parents ont pu prendre connaissance du document soumis et apporter leurs commentaires et recommandations;

**IL EST PROPOSÉ par madame Claire Noël et RÉSOLU à la majorité** par les membres du Comité de parents d'adopter les critères d'inscription de l'école Nouvelle-Querbes pour l'année scolaire 2021-2022, soumis par le Service de l'organisation scolaire, avec la recommandation suivante :

- **QUE** le point c) « l'enfant du personnel à titre indicatif » soit descendu sous le point f) « l'enfant résidant sur le territoire de la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys ». Le Comité de parents demande que priorité soit donnée aux élèves qui habitent le territoire du Centre de services scolaire.

(Proposé par madame Claire Noël – Proposition adoptée à la majorité)

#### **14.4. PLAN TRIENNAL DE RÉPARTITION ET DE DESTINATION DES IMMEUBLES (PTRDI) 2021-2024 ET LISTE DES ÉCOLES ET DES CENTRES (RETOUR : 30 OCTOBRE 2020)**

Les membres du Comité de parents se penchent sur la consultation leur ayant été soumise.

**(CP/20-10/23)**

**ATTENDU QUE** par sa résolution #DGCA/20-06-041 adoptée lors de la séance du décisionnelle du directeur général occupant les fonctions du conseil d'administration du 29 juin 2020, il a été adopté par monsieur Dominic Bertrand, en qualité de directeur général du CSSMB, de procéder par demande de consultation auprès du Comité consultatif de gestion, du Comité de parents, des villes recoupant en tout ou en partie le territoire du Centre de services scolaire et de la communauté métropolitaine de Montréal;

**ATTENDU QUE** la période de consultation est fixée du 30 juin au 30 octobre 2020;

**ATTENDU QUE** le Comité de parents est répondant à ladite demande de consultation;

**ATTENDU QUE** les membres du Comité de parents ont pu prendre connaissance du document soumis et apporter leurs commentaires et recommandations;

**IL EST PROPOSÉ par monsieur Ghislain Laporte et RÉSOLU à l'unanimité** par les membres du Comité de parents d'adopter le document *Plan triennal de répartition et de destination des immeubles (PTRDI) 2021-2024 et liste des écoles et des centres*, soumis par le Service de l'organisation scolaire, avec la recommandation suivante :

- **QU'IL** soit noté que le Comité de parents est inquieté par la surpopulation actuelle, et projetée, dans les écoles, notamment celle dans l'école au Trésor-du-Boisé, qui semble la pire de toutes. Les parents notent aussi l'absence de plans de contingence pour certaines de ces écoles, notamment toujours pour l'école au Trésor-du-Boisé. Les parents demandent au CSSMB d'indiquer, dans le PTRDI, sous chacune des écoles surpeuplée (ou à veille de l'être), quel est le plan de remédier à la situation

(Proposé par monsieur Ghislain Laporte – Proposition adoptée à l'unanimité)

## **15. MOTS DES COORDONNATEURS**

### **15.1. COMITÉ INTÉGRATION ET CONFÉRENCES**

Le point est reporté.

### **15.2. COMITÉ INNOVATION ET COMUNICATION**

Le point est reporté.



## 16. ADOPTION DU RAPPORT FINANCIER 2019-2020 DU CP

Madame Anne-Marie Robitaille présente le bilan financier 2019-2020 du Comité de parents

**(CP/20-10/24)**

**IL EST PROPOSÉ** par madame Anne-Marie Robitaille et **RÉSOLU à l'unanimité** par les membres du Comité de parents d'adopter le rapport financier 2019-2020 du Comité de parents tel que présenté.

(Proposé par madame Anne-Marie Robitaille – Proposition adoptée à l'unanimité)

## 17. TRÉSORERIE

### 17.1. POLITIQUE ET CADRE DE GESTION BUDGÉTAIRE DU COMITÉ DE PARENTS

**(CP/20-10/25)**

**IL EST PROPOSÉ** par madame Claire Noël et **RÉSOLU à l'unanimité** par les membres du Comité de parents d'adopter le document *Politique et cadre de gestion budgétaire du Comité de parents* tel que modifié.

(Proposé par madame Claire Noël – Proposition adoptée à l'unanimité)

### 17.2. ALLOCATION POUR FRAIS DE DÉPLACEMENT

Le point est reporté.

### 17.3. SIGNATURE DES EFFETS BANCAIRES

Le point est reporté.

## 18. LEVÉE DE LA SÉANCE, DATE ET LIEU DE LA PROCHAINE RÉUNION : Jeudi 12 novembre 2020

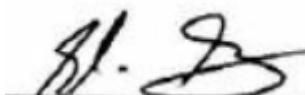
**(CP/20-10/26)**

Ayant épuisé tous les points à l'ordre du jour, la séance est levée à 23 heures. La prochaine réunion du CP aura lieu jeudi, le 12 novembre 2020 à 19 h 15 sur la plateforme Zoom.

(Proposé par madame Jessica Talbot – Proposition adoptée à l'unanimité)



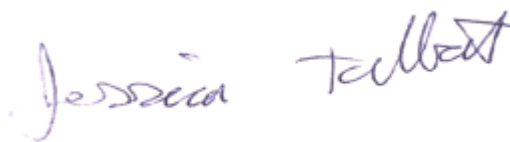
Maître Marie-France Dion,  
Présidente d'élection  
Secrétaire générale adjointe du CSSMB



Monsieur Ghislain Laporte  
Président sortant du CP



Monsieur Rudi Maghuin  
Secrétaire d'élection



Madame Jessica Talbot  
Présidente 2020-2021 du Comité de parents